



Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2026

Conformément au code municipal, une séance extraordinaire sera tenue par le conseil municipal le 31 mars 2026 à compter de 19h00 à l'hôtel de ville situé au 151, rue Gabriel, Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 25^e jour du mois de mars 2026.

Sylvain Laplante,
Directeur général